

## **ORDRE DU JOUR DU 30 MAI 2018**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Ordre du jour
4. Résolution pour la participation de la directrice générale au congrès de l'ADMQ 2018
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes tenue le 30 mai 2018, à 19 h, au bureau municipal située au 600, rue de l'Église, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :

Monsieur	Jean-Claude Milot, maire
Mesdames	Françoise Asselin, conseillère Nicole Grenon, conseillère Thérèse Thivierge
Messieurs	Claude Lavoie, conseiller Jacques Lefebvre, conseiller Yan Normandin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Jean-Claude Milot maire ouvre la séance. Annie Beaudoin, Directrice générale et secrétaire-trésorière fait mention de secrétaire.

2. **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

L'avis spécial de la tenue de cette séance a été donné, par courrier à tous les membres du conseil, le 28 mai 2018, conformément au 2e alinéa de l'article 152 du Code municipal, au moins deux jours francs avant la tenue de la session spéciale.

3. **ORDRE DU JOUR**

**Résolution 2018-05-81**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ** par Françoise Asselin, appuyé par Jacques Lefebvre et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour.

4. **Résolution relative à la participation de la directrice générale au congrès des directeurs généraux de l'ADMQ 2018**

**Résolution 2018-05-82**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des Directeurs Municipaux du Québec organise son congrès annuel les 13-14 et 15 juin prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale est nouvellement en poste depuis janvier 2018 et en période de probation;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour cette première année en poste, la directrice générale a beaucoup de choses à apprendre;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit réduire les dépenses au minimum dû à la situation précaire de celle-ci;

**IL EST PROPOSÉ** par Yan Normandin, et appuyé par Claude Lavoie que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes n'autorise pas la directrice générale Annie Beaudoin à participer au congrès de l'ADMQ 2018.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

6. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**Résolution 2018-05-83**

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyé par Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance à 19h30.

---

Jean-Claude Milot, Maire

---

Annie Beaudoin, directrice générale et  
secrétaire-trésorière